

ARRÊTÉ

établissant la liste des candidats
et attribuant les emplacements d'affichage

ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES DES 30 MAI ET 6 JUIN 2021
1^{er} tour de scrutin

La préfète d'Indre-et-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Electoral,

VU le décret n°2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre députés à l'Assemblée Nationale (3^e circonscription d'Indre-et-Loire, 1^{ère} circonscription de l'Oise, 6^e circonscription du Pas de Calais et 15^e circonscription de Paris) ;

Vu l'ordre des panneaux d'affichage électoral tel qu'il a été tiré au sort le vendredi 7 mai 2021 à l'issue de délai de dépôt des candidatures ;

Vu les récépissés définitifs délivrés aux candidats ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire générale de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats et de leur remplaçant au 1^{er} tour de l'élection législative partielle qui se tiendra le 30 mai 2021 dans la 3^e circonscription du département d'Indre-et-Loire, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, est fixée comme suit :

Numéro emplacement affichage	Nom candidat	Prénom candidat	Nom remplaçant	Prénom remplaçant
1	PROTIN	Jean-Guy	LOUISIN	Ambre
2	MÉTADIER	Sophie	LAMY	Michel
3	RIOLET	Murielle	MERCIER	Patrick
4	GENEIX	Zelie	VALLÉE	Didier

Article 2 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture et Mmes et M. les maires des communes de la 3^e circonscription sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 10 mai 2021

La Préfète

Marie LAJUS

